



École Belle-Vallée
Conseil d'établissement
Procès-verbal de la réunion
régulière du 23 novembre 2021

No de résolution
ou d'annotation

À une séance régulière du conseil d'établissement de l'école Belle-Vallée dûment convoquée et tenue à l'école St-Justin, ce vingt-troisième jour de novembre deux mille vingt et un, à dix-neuf heures, formant quorum, sont présents :

LES PARENTS

Ménaïk Bleau
Patricia Ladouceur

Pascale Houde
Karine Boudreault

SONT ABSENTS : Julie Lavallée et Marc-Olivier Lacasse

LES REPRÉSENTANTS DES ENSEIGNANTS

Marie-Claude Lachance
Julie Déziel

EST ABSENTE : Guylaine Plourde

LA REPRÉSENTANTE DU PERSONNEL DE SOUTIEN

Carole Dumontier

LA REPRÉSENTANTE DU SERVICE DE GARDE

Vanessa Lampron

LE REPRÉSENTANT DE LA COMMUNAUTÉ

Murielle Cormier

SONT AUSSI PRÉSENTS

Martin Fréchette, directeur, et Martine Diamond, secrétaire du conseil d'établissement.

1. MOT DE BIENVENUE, OUVERTURE ET VÉRIFICATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA RÉUNION

Le directeur souhaite la bienvenue aux membres du conseil d'établissement et les remercie de s'impliquer pour l'école Belle-Vallée.

La réunion débute à 19 h 05 et le directeur constate la régularité de la réunion.

2. PRÉSENCES ET CONSTATATION DU QUORUM

La secrétaire du conseil d'établissement vérifie les présences. Il y a quorum.



01-CE211123

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par Karine Boudreault que l'ordre du jour soit adopté en ajoutant, au point 19 a), le sujet : Vaccination des 5-11 ans.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

02- CE211123

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

IL EST PROPOSÉ par Patricia Ladouceur que le procès-verbal de la réunion du 25 octobre 2021 soit adopté avec la correction suivante au point 7 b) : remplacer « vice présente » par « vice-présidente ».

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

Aucune intervention.

6. SUIVI AU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 25 OCTOBRE 2021

Aucune intervention.

7. INFORMATIONS

7.1 Présidente du conseil d'établissement

- ❖ Aucune information

7.2 Représentante du comité de parents

- ❖ Présentation du rapport annuel du protecteur de l'élève;
- ❖ Lancement de la consultation sur les critères d'admission et d'inscription des élèves du préscolaire, du primaire et du secondaire pour l'année 2022-2023;
- ❖ Des nouvelles du RCPAQ

7.3 Directeur d'école

- ❖ Aucune information

7.4 Correspondance

- ❖ Aucune correspondance

8. CRITÈRES PROPOSÉS DANS LE CADRE DES NOMINATIONS DES DIRECTIONS D'ÉTABLISSEMENT

Le directeur est invité par la présidente à quitter la réunion pour ce point.



Après réflexion, il est convenu qu'un résumé des compétences sera présenté aux membres à la rencontre de décembre prochain afin de statuer sur les critères sélectionnés.

Le directeur réintègre la rencontre.

9. RÉSOLUTION – MESURES DÉDIÉES ET PROTÉGÉES

Le conseil d'établissement de l'école Belle-Vallée confirme que le Centre de services scolaire du Chemin-du-Roy lui a alloué un montant de 282 226 \$ des allocations versées par le Ministère de l'Éducation du Québec dans le cadre des mesures dédiées et protégées. Voici les mesures couvertes par le montant alloué :

- Réussite des élèves en milieu défavorisé – Agir autrement (15010)
- Aide alimentaire (15012)
- Soutien à la persévérance (15020)
- Soutien additionnel à la consolidation des apprentissages et à l'engagement scolaire des élèves en contexte COVID (15021)
- Bien être à l'école (15022)
- Seuil minimal de services pour les écoles (15025)
- À l'école, on bouge! (15023)
- Aide aux parents (1024)
- Acquisition d'œuvres littéraires et d'ouvrages documentaires (15103)
- Acquisition de livres de littérature jeunesse et d'ouvrages documentaires pour la classe (15104)
- Sorties scolaires en milieu culturel (15186)
- École accessible et inspirante (15230)

Le conseil d'établissement de l'école Belle-Vallée confirme que le déploiement de ces mesures a été prévu dans le cadre du budget de l'établissement.

Veillez prendre note que ce montant ne couvre pas les mesures dédiées suivantes :

- Formation continue du personnel scolaire sur l'usage pédagogique des technologies numériques (15084);
- Acquisition de matériel éducatif destiné aux enfants des classes de maternelle 4 ans à temps plein en milieu défavorisé (11024);

03- CE211123

IL EST PROPOSÉ PAR Vanessa Lampron d'attester que ces mesures sont bien reçues et qu'elles sont déployées dans le cadre du budget de l'établissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10. RÉSOLUTION – CONTENU OBLIGATOIRE EN SEXUALITÉ 2021-2022

CONSIDÉRANT la Loi sur l'Instruction publique ;



École Belle-Vallée
Conseil d'établissement
Procès-verbal de la réunion
régulière du 23 novembre 2021



04- CE211123

CONSIDÉRANT l'article 461, le ministre peut inscrire des contenus dans les DGF qui doivent être intégrés dans les services éducatifs dispensés aux élèves ;

CONSIDÉRANT l'article 85, le conseil d'établissement approuve les conditions et modalités de l'intégration des contenus prescrits qui lui sont proposées par le directeur de l'école ;

CONSIDÉRANT l'article 89, les propositions prévues aux articles 85 et 86 sont élaborées avec la participation des enseignants,

IL EST PROPOSÉ PAR Carole Dumontier, membre du Conseil d'établissement, d'approuver le plan de déploiement graduel des contenus obligatoires en sexualité pour l'année scolaire 2021-2022.

APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

11. SUIVI BILAN BUDGÉTAIRE 2020-2021

Le directeur informe les membres d'un changement dans la gestion des surplus budgétaires 2020-2021. En fait, les écoles dégageant un surplus financier et ayant eu une saine gestion des frais Covid, pourront désormais conserver les surplus prévus pour un maximum de 3 000 \$. L'école Belle-Vallée touchera donc un surplus de 3 000 \$.

12. VISIONNEMENT D'UNE CAPSULE MOOZOOM

Les thèmes abordés par niveau sont présentés. Marie-Claude Lachance explique le déroulement des visionnements à venir en classe.

13. VISIONNEMENT DE LA VIDÉO D'UN CONFINEMENT BARRICADÉ

Le directeur présente la vidéo que les enfants avaient visionnée lors de l'exercice annuel d'un confinement barricadé en octobre dernier.

14. SUIVI FORMATION DES MEMBRES DU CÉ

Les membres ont reçu par courriel les liens pour visionner les capsules 4 à 7 ainsi que des capsules complémentaires de la formation.

15. SUIVI SONDAGE DES PHOTOS SCOLAIRES

Le directeur énumère quelques commentaires reçus lors du sondage des photos scolaires. Du côté du personnel de l'école, les commentaires sont plutôt négatifs. Sur les 96 réponses au sondage par les parents, les commentaires s'avèrent assez négatifs malgré plusieurs réponses positives.



École Belle-Vallée
Conseil d'établissement
Procès-verbal de la réunion
régulière du 23 novembre 2021

16. SUIVI COVID-19

Tout se passe bien dans notre école jusqu'à présent. Aucun cas n'a été signalé.

17. SUIVI LAB-ÉCOLE

Le gymnase a été détruit. Il y aura bientôt une pause (planifiée) des travaux jusqu'en avril. Entre temps, il y aura de la formation, des activités de pleine conscience et du travail au niveau du mobilier qui sera fait.

Le directeur souligne la chance d'avoir un mentor, soit M. Valence, provenant de la région de l'Estrie.

18. SUIVI DES TRAVAUX D'ÉTÉ À ST-JUSTIN

Les travaux tirent à leur fin. Il reste encore quelques petits détails qui seront réglés sous peu. L'an prochain, il y aura la phase 3 des travaux. Ceux-ci seront majoritairement des travaux extérieurs.

19. AFFAIRES NOUVELLES

- a) Vaccination des 5-11 ans : Très peu d'information pour le moment. La clinique devrait se dérouler au centre communautaire pour Belle-Vallée.

20. LEVÉE DE LA RÉUNION

L'ordre du jour étant épuisé, Karine Boudreault propose la levée de la réunion à 21 h 19.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

05- CE211123

Ménaïk Bleau, présidente

Martin Fréchette, directeur d'école